RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 80154
Numéro SIREN : 403 449 176
Nom ou dénomination : REKCOTS

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2021 sous le numéro de dépôt 8375

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le - 8 OCT. 2021
sous le n° A
8375

REKCOTS
Société par actions simplifiée
au capital de 269 864 euros
Siège social : Route Départementale 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
403 449 176 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1ER JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le premier juillet,
A dix-sept heures,

Les associés de la société REKCOTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Route Départementale 115 J 21700 VILLERS LA FAYE, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier STOCKER, en sa qualité de Président de la Société.

La société ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 1 106 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'une Directrice Générale,
- Rémunération de la Directrice Générale,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée indéterminée, à compter du 1er juillet 2021 :

Madame Gwendoline STOCKER
Née à Vesoul le 24/05/1993
De nationalité française
Demeurant 6 Chemin du Port 21250 GLANON.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Gwendoline STOCKER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Gwendoline STOCKER aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Gwendoline STOCKER ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée/~~rejetée~~ :

..Mas.... voix ayant voté pour,

.....0..... voix ayant voté contre

.....0..... voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Gwendoline STOCKER ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée ~~/ rejetée~~:

Mab. .voix ayant voté pour,

...0....voix ayant voté contre,

..0....voix s'étant abstenues.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée~~/rejetée~~:

Mab..... voix ayant voté pour,

....0..... voix ayant voté contre

...0..... voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et la Directrice Générale.

Olivier STOCKER
Président Associé

Gwendoline STOCKER
Directrice générale
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Jean-Pierre STOCKER
Associé

Société SFJB

JPS

9 05

REKCOTS
Société par actions simplifiée
au capital de 269 864 euros
Siège social : Route Départementale 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
403 449 176 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 01/07/2021, il résulte que Madame Gwendoline STOCKER, demeurant 6 Chemin du Port 21250 GLANON a été nommée en qualité de Directrice Générale, à compter du 01/07/2021.

POUR AVIS
Le Président